



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

Service : Service technique
Dossier suivi par : Cécile Achten
T. 30 91 91-504
F. 30 91 91-500
technique@kehlen.lu

AVIS AU PUBLIC

EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été introduite en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploitation dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

Etablissement de la classe 1 (n° du dossier 1/21/0681)

**Demande d'autorisation pour l'exploitation d'une installation radiotechnique
Site Keispelt-Tango, section E de Keispelt/Meispelt au lieudit « Nonnewald »,
n° cadastral 508/1184, LUREF : 73614, 84007
pour le compte de la POST Luxembourg.**

L'avis concernant cette demande est affiché à la maison communale de Kehlen et à l'emplacement où l'établissement est projeté, **du 29 juillet 2022 au 16 août 2022 inclus** où la demande et les plans y relatifs peuvent être consultés.

Toute personne qui entend, soit dans son propre intérêt, soit dans l'intérêt de la sécurité ou santé publique, réclamer ou présenter des observations à l'encontre du projet en question, est invitée à adresser sa réclamation par écrit, au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Kehlen, et ce jusqu'au dernier jour du délai d'affichage inclus.

En vertu de l'article 12 de la loi précitée, le bourgmestre ou son (ses) délégué(s) entendront tous les intéressés qui se présenteront le **mercredi, 24 août 2022 entre 11.00 et 12.00 heures** au secrétariat communal de Kehlen.

Kehlen, le 29 juillet 2022

Le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,
Félix Eischen

Le Secrétaire,
Marco Haas

17/08/2022